



GIP DSU Bayonne et Pays Basque
7 ter Esplanade Jouandin
64100 Bayonne
Tél. : 05 59 50 13 70
contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

Achat de prestations – 2022.B

B1	Faciliter l'accès des participants du PLIE au monde de l'entreprise dans le Pays Basque intérieur
-----------	--

Date limite de dépôt des offres : 01 août 2022

1. TYPE DE PROCÉDURE

Objet Le présent achat de prestations s'inscrit dans le cadre de la programmation 2022 du PLIE DU PAYS BASQUE.
Il est destiné à la mise en place d'actions en faveur des participants pour constituer des étapes dans leur parcours de retour à l'emploi durable.

Mise en concurrence Publication d'un cahier des charges sur le site du GIP DSU + demande de devis à des structures susceptibles de répondre (a minima 3 demandes)

Délai d'exécution Année 2022

Unité monétaire Euro

Modalités de règlement

- Sur la base des coûts unitaires et du volume des réalisations attesté par l'ensemble des pièces stipulées dans le cahier des charges.
- Par mandat administratif (virement bancaire), sur présentation et validation de facture, ainsi que de la fourniture de l'ensemble des justificatifs précisés dans les critères de paiement du cahier des charges pour le lot indiqué
- Le délai global de paiement est d'environ 30 jours après contrôle des pièces relatives au volume des réalisations et validation de service fait.

Tous les dossiers doivent être envoyés de préférence sous forme numérique au mail générique du GIP : contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

Ou en format papier non agrafé, sans reliure, sans couverture cartonnée ou plastique (pas d'envoi en recommandé avec accusé de réception)

2. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

LES PIÈCES DE L'OFFRE:

- Une réponse technique rédigée selon le plan ci-dessous
- Copie du cahier des charges paraphée et signée (l'ensemble du cahier des charges doit être paraphé et signé)
- L'acte d'engagement fourni par le pouvoir adjudicateur complété, paraphé et signé
- Le formulaire de déontologie signé

LES PIÈCES ADMINISTRATIVES à remettre par chaque candidat :

- Pour tous :
 - o Un relevé d'identité bancaire
 - o Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
 - o Un mémoire du candidat reprenant l'ensemble de ses capacités financières, techniques, humaines et professionnelles et celles de ses sous-traitants éventuels
 - o Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés
- Pour les entreprises : un extrait Kbis
- Pour les associations : copie de la publication JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture ; composition du conseil d'administration ; procès-verbal de la dernière assemblée générale.

LA REPONSE TECHNIQUE DOIT RESPECTER OBLIGATOIREMENT LE PLAN SUIVANT :

1. Présentation du prestataire (capacités financières, techniques, humaines et professionnelles)
2. Contexte opérationnel
3. Objectifs qualitatifs
4. Critère des publics ciblés par le PLIE
5. Méthodologie proposée
6. Durée et modalité d'organisation (matériel, lieu, nombre de sessions, nombre de participant par session, planning.....)
7. Présentation des intervenants (CV)
8. Coût

3. ANALYSE DES OFFRES

Les critères d'analyse suivants sont retenus :

1. **Références et qualifications : 10%**

(Si le prestataire a déjà répondu lors des années précédentes, le PLIE tiendra compte lors de l'instruction de l'évaluation de l'action déjà menée par le prestataire)

2. **Méthodologie : 60%**
3. **Coût : 30%**

Des précisions pourront être demandées au candidat lorsque l'offre n'est pas suffisamment renseignée ou complète.

POINT DE VIGILANCE :

Seul le temps en face à face avec les participants du PLIE pourra faire l'objet d'une facturation. Le temps de préparation en amont et le temps de rédaction des bilans et d'échange avec l'équipe du PLIE devra être inclus dans le coût de la prestation. **Le travail administratif ne peut pas faire l'objet d'une facturation.**

4. CONDITIONS D'ENVOI OU REMISE DES PLIS

Tous les dossiers doivent être envoyés sous forme numérique de façon privilégiée au mail générique du GIP contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

Ou en format papier (voie postale ou en main propre) non agrafé, sans reliure, sans couverture cartonnée ou plastique

La date limite de dépôt est fixée au 1^{er} août 2022

Les dossiers qui parviendraient après la date fixée au présent règlement de la consultation ou incomplets ne seront pas pris en considération.

5. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Les prestations relevant de la présente convention s'inscrivent dans le cadre d'un projet bénéficiant du soutien du FSE (Fonds Social Européen).

Dans le cadre des contrôles exercés par les autorités nationales ou européennes compétentes, le prestataire est **susceptible d'être contrôlé sur les plans technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité**, pour les prestations qu'il aura effectuées. Il s'engage à communiquer les informations et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues, conformément aux demandes émanant des organismes de contrôle habilités.

L'ensemble des documents relatifs à l'intervention du prestataire, rassemblés dans un dossier spécifique, devra être conservé par celui-ci durant **dix ans après le dernier paiement** par le GIP DSU.

Le prestataire s'engage à respecter **l'obligation de publicité** et de communication concernant la participation européenne, selon les dispositions prescrites par les règlements communautaires. En particulier, il fera figurer sur tous les documents produits à l'occasion de la présente convention les logos imposés par l'Europe, ces derniers étant fournis par le GIP DSU et devant être imprimés de façon privilégiée en couleur.

Le cas échéant, pour les actions d'animation qui le nécessitent, **il assurera également le renseignement et le recueil des feuilles d'émargement, des fiches caractéristiques des participants et des feuilles d'évaluation**. Il transmettra l'ensemble de ces pièces au GIP DSU en fin de mission.

6. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent achat de prestations, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile de la personne publique, soit le Tribunal Administratif de Pau.

LE POUVOIR ADJUDICATEUR - CONTACT :

Sylvie REBIERE-POUYADE - Directrice du GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque
7 ter Esplanade Jouandin - 64100 Bayonne
Email : contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

POUR TOUTES INFORMATIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES :

Corinne FORTERRE - Chargée de Développement du PLIE du Pays Basque
Téléphone : 05 59 50 13 70 – 06 72 17 04 37
7 ter Esplanade Jouandin - 64100 Bayonne
Email : c.forterre@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr



GIP DSU Bayonne et Pays Basque

7 ter Esplanade Jouandin

64100 Bayonne

Tél. : 05 59 50 13 70

contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

Achat de prestations – 2022 B

B1	Faciliter l'accès des participants du PLIE au monde de l'entreprise dans le Pays Basque intérieur
-----------	--

Les prestations s'inscrivent dans le cadre du PLIE du Pays Basque.

Le PLIE est un dispositif de proximité qui a pour objectif d'accompagner les personnes ayant besoin d'un soutien individualisé et renforcé pour favoriser leur retour à l'emploi. Il mobilise des moyens qui contribuent à l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi de longue durée, via la mise en œuvre de parcours individualisés vers l'emploi. Sa finalité est de faciliter l'accès et le maintien à l'emploi durable des personnes en insertion sociale et professionnelle, grâce à un programme d'actions pour lever les freins à l'emploi.

Dans une logique de complémentarité avec l'offre de services existant sur le territoire, le PLIE s'adressera donc aux personnes en recherche d'emploi qu'elles soient ou non inscrites auprès du service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie, présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes notamment :

- Les femmes, les jeunes, les séniors, les personnes handicapées ou souffrant d'une affection de longue durée,
- Les demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Les travailleurs indépendants souhaitant retrouver un emploi salarié ;
- Les personnes inactives ;
- Les bénéficiaires de minimas sociaux (cette condition pourrait être vérifiée après l'entrée dans l'opération dès lors que l'accompagnement mis en place permet cette ouverture de droits);
- Les ressortissants de pays tiers ;
- Les personnes placées sous main de justice ;
- Les personnes vivant dans des zones urbaines ou rurales prioritaires.
- Les salariés en insertion des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées ;
- Les personnes qui cumulent des freins périphériques à l'emploi

Le PLIE se fixe comme objectifs de réaliser d'ici 2027 :

- Nombre d'entrées dans le dispositif PLIE sur la période du protocole : au moins **1 000**
- Nombre de personnes accompagnées sur la période du protocole : au moins **1 800**

Le PLIE se fixe comme objectifs de tendre vers :

- **Un taux de sorties positives de 50%**. Les types de sorties relevant de cette catégorie sont définis avec l'Etat à un niveau régional puis déclinés et éventuellement adaptés par décision du Comité de pilotage du PLIE. Ils concernent notamment les emplois ou formations de plus 6 mois révolus et les créations d'entreprises.
- Un taux d'accompagnement de **55 % de femmes**
- Un minimum de **25% habitant dans les quartiers prioritaires** de la Politique de la Ville

Le territoire d'intervention du PLIE correspond à celui de l'Agglomération Pays Basque.

L'accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion professionnelle proposée par le PLIE du Pays Basque. Dans ce but, une référente de parcours doit proposer, à chaque participant, un parcours individualisé et renforcé d'insertion professionnelle. Ce parcours se compose de diverses étapes de mobilisation. Les étapes sont complémentaires entre elles. La référente reçoit les participants, établit un diagnostic socioprofessionnel de la personne et de son projet professionnel. Un parcours est construit pour permettre un accès à l'orientation professionnelle et/ou à l'emploi.

Une mission RELATION ENTREPRISE intervient en appui des Référents Insertion Emploi.

Les prestations détaillées ci-après doivent permettre de faire progresser les participants du PLIE vers l'emploi

LOT B1 : Faciliter l'accès des participants du PLIE au monde de l'entreprise dans le Pays Basque intérieur	
Date de début	Notification de la commande
Date de fin	31/12/2022
Contexte opérationnel	Dans le cadre de son déploiement à l'intérieur du Pays Basque, le PLIE, acteur de l'insertion, doit avoir un ancrage territorial pour répondre au mieux aux besoins des participants et favoriser leur insertion professionnelle, notamment les femmes et seniors.
Objectifs qualitatifs	Il s'agira d'une action d'intermédiation sous forme d'évènements, d'information et de sensibilisation sur les métiers et les secteurs d'activité autour du périmètre notamment de la Soule. L'enjeu de cette démarche pro-active est d'engager une collaboration de proximité entre les employeurs, l'équipe du PLIE et les participants. Cette action devra être d'intérêt territorial pour positionner le PLIE dans l'offre d'insertion.
Public ciblé	Employeurs et participants du PLIE (notamment les femmes et les seniors) résidant sur le territoire du Pays Basque intérieur
Modalités opératoires attendues	Proposer des événements mobilisant employeurs, partenaires et participants sur le territoire du Pays Basque intérieur notamment de la Soule
Plus-value recherchée par le PLIE	Amorcer un maillage partenarial sur le territoire du Pays Basque intérieur et notamment de la Soule. Expérimenter de nouvelles façons de recruter et d'intégrer avec les entreprises Donner une visibilité au PLIE et une lisibilité de son offre de service
Cahier des charges de mise en œuvre	Mise en œuvre entre septembre et décembre 2022 A minima 1 événement par mois Montage du projet en lien avec l'équipe du PLIE
Conditions obligatoires des organismes postulants	L'opérateur devra être expérimenté et avoir une connaissance du territoire ciblé (Pays Basque intérieur)
Lieu d'intervention	Pays Basque intérieur
Caractéristique du prix	Unité : Coût par événement
Appréciation du prix proposé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Références et qualifications : 10% 2. Méthodologie : 60% 3. Coût : 30%
Appréciation du prix	<p>Le paiement sera effectué selon la formule suivante : COUT PAR EVENEMENT</p> <p>Il sera obligatoirement fourni par le prestataire, avec la facture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche émargement avec nom, prénom, signature des participants, employeurs, partenaires et prestataires (avec charte graphique fournie par le PLIE) - Evaluation de l'action quantitative et qualitative <p>L'opérateur s'engage dans sa proposition à inclure le principe de non-discrimination, c'est-à-dire assurer à tous les publics et être acteurs de la lutte contre les discriminations.</p> <p>Attention : Les critères de paiement respectés de façon exacte sous peine de ne pas pouvoir obtenir le financement prévu même si l'action a été réalisée.</p>